

# ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA PIE-GRIÈCHE À TÊTE ROUSSE

d'après le nombre de territoires occupés.



Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*)

Photo : David Hackel

**CR**  
En danger critique

## Contexte

La Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator* (Linnaeus, 1758) est une espèce à affinité méditerranéenne. Les plus gros contingents se rencontrent en Espagne, au Portugal et en Turquie. Elle niche également en Europe centrale. C'est un oiseau migrateur passant l'hiver au sud du Sahara, sur une large bande sahélienne traversant l'Afrique d'est en ouest.

En Alsace, l'espèce est à la limite de son aire de répartition. Elle ne niche actuellement plus que dans le nord-ouest du Bas-Rhin, où elle occupe des vergers traditionnels à hautes tiges, de préférence pâturés par des vaches ou des moutons. Le bétail présente le double avantage d'attirer les insectes dont elle se nourrit et de maintenir une végétation assez rase facilitant le repérage de ses proies. La présence de l'espèce témoigne d'une agriculture extensive traditionnelle riche en espèces végétales et animales.

La Pie-grièche à tête rousse était autrefois largement répandue en plaine et dans les régions collinéennes des deux départements (Sundgau, régions de Colmar et de Strasbourg, Kochersberg, etc.). Une régression marquée a été observée à partir des années 1960, principalement à cause de l'intensification de l'agriculture et de la destruction des vergers traditionnels. Elle a ainsi disparu de bien des endroits au cours des trois dernières décennies. Un fort déclin a également été constaté dans le reste du pays et un Plan national d'actions, décliné à l'échelle régionale, a été rédigé pour enrayer cette régression.

La valeur de l'indicateur correspond au nombre de couples présents (ou territoires occupés) en Alsace Bossue et sur la bordure est des Vosges du Nord, dernières zones de présence de l'espèce en Alsace. Il regroupe les nidifications certaines, probables et possibles.

**ALSACE**

**Tendance générale de l'indicateur**

**Alsace :** →

**67**

**68**

**Bas-Rhin :** →

**Haut-Rhin :** /

## Méthode

La méthode utilisée pour recenser les couples de Pie-grièche à tête rousse consiste à parcourir à pied les prés-vergers et à repérer les oiseaux perchés sur les arbres fruitiers ou les piquets de clôture. Chaque observation est reportée sur une carte et le comportement des oiseaux est noté. Cela permet de classer des individus en trois catégories, selon un protocole utilisé au niveau international : nicheurs certains (obtention d'une preuve de nidification), nicheurs probables (le comportement des oiseaux fait fortement soupçonner une nidification) et nicheurs possibles (observations ponctuelles sur un site favorable à la reproduction). Les recherches débutent le 20 mai, lorsque tous les oiseaux sont de retour de migration, et se poursuivent jusqu'au 20 juin.

## Résultats en 2014

Neuf territoires de Pie-grièche à tête rousse ont été recensés en 2014, 7 en Alsace Bossue et 2 à l'est des Vosges du Nord. Des preuves de reproduction ont été obtenues pour 8 couples.

En reprenant les résultats obtenus depuis 2012, le nombre global de couples est relativement stable et fluctue entre 7 et 9. La plupart des oiseaux ont été observés en Alsace Bossue.

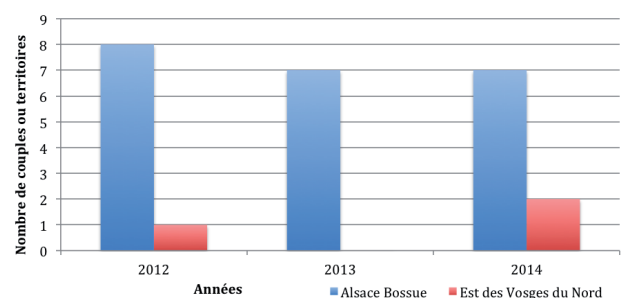


Fig.1 : Évolution du nombre de couples de Pie-grièche à tête rousse ou de territoires occupés de 2012 à 2014.

	Certain	Probable	Possible	Total
Alsace Bossue	7	0	0	7
Est des Vosges du Nord	1	0	1	2
Total	8	0	1	9

Tab. 1 : Nombre de couples de Pie-grièche à tête rousse ou de territoires occupés recensés en 2014.

## Analyse

Au cours de la dernière décennie, ce n'est qu'à partir de 2012 que la Pie-grièche à tête rousse a été recherchée de façon systématique en Alsace Bossue, et dans une moindre mesure dans le reste de la zone d'étude. Etant donné que la pression d'observation a été moindre entre 2005 et 2011, les résultats sont difficilement comparables sur la période des 10 années.

Aucune tendance ne s'observe sur la période 2012-2014 pour l'instant, mais l'effectif n'en demeure pas moins extrêmement faible. Avec 9 couples ou territoires comptabilisés en 2014, l'espèce est au seuil de l'extinction dans la région. Au milieu des années 1980, il restait encore entre 60 et 90 couples répartis dans les deux départements alors qu'aujourd'hui, sa répartition se limite au seul secteur d'étude, avec un effectif plus que modeste. Si l'évolution de la population actuelle suit la diminution observée durant les dernières décennies, les derniers couples présents sont amenés à disparaître dans un avenir plus ou moins proche.

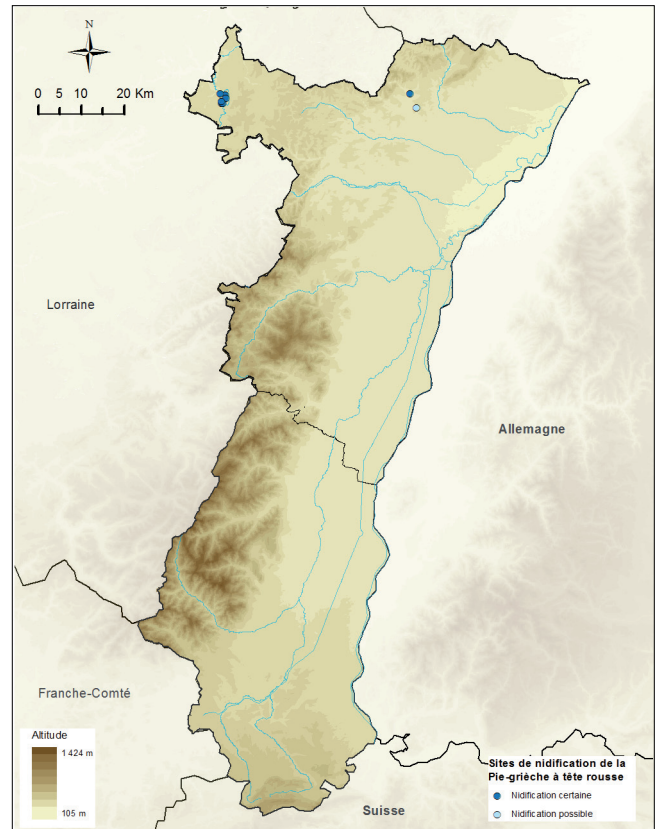
## Facteurs influençant l'indicateur

La Pie-grièche à tête rousse est principalement menacée par la dégradation et la disparition de son habitat. Le développement de l'urbanisme et du réseau routier, ainsi que les remembrements qui les accompagnent, détruisent bon nombre de vergers, situés le plus souvent en bordure de village.

L'intensification des pratiques agricoles est également une cause importante de régression de l'espèce. Elle se traduit par le retournement des prés et l'arrachage des arbres au profit de la culture céréalière, par l'abandon des pâturages (stabulation des bovins) et par l'emploi de pesticides détruisant l'entomofaune. Concernant les herbages, l'utilisation massive d'engrais favorise quelques espèces de graminées au détriment d'une variété d'autres espèces. Elle élimine la plupart des plantes à fleurs et par la même occasion tout un panel d'insectes inféodés à la diversité floristique, qui constituent les principales proies de la Pie-grièche à tête rousse. Inversement, l'enfrichement résultant d'un manque d'entretien ou d'un abandon des vergers rend rapidement le milieu inhospitalier à l'oiseau.

Dans les endroits où les vergers pâturés subsistent, les produits vétérinaires et notamment les traitements vermifuges utilisés dans les élevages, comme l'ivermectine, sont susceptibles de contaminer les insectes coprophages (coléoptères, diptères, etc.), qui risquent à leur tour d'affecter les pies-grièches.

Les changements climatiques peuvent également affecter la reproduction de cette espèce sensible aux perturbations climatiques telles que des printemps frais et des épisodes pluvieux.



Carte de localisation des sites de nidifications de la Pie-grièche à tête rousse en Alsace en 2014.

Migratrice transsaharienne, l'espèce s'expose à toute sorte de dangers lors de ses déplacements saisonniers (chasse et piégeage notamment) et sur ses sites d'hivernages africains.

La conservation et la restauration des vergers à hautes tiges pâturés, ainsi que la mise en œuvre de mesures de gestion pérennes, sont des conditions indispensables à la survie de l'espèce.

### En savoir plus...



- Buchel E, 2012. Les Pies-grièches grise et à tête rousse.
- Plan Régional d'Actions Alsace 2012-2016. Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Alsace : 58 p.
- Buchel E, 2013. Les pies-grièches grise (*Lanius excubitor*) et à tête rousse (*L. senator*) en Alsace : statut, menaces et plan régional d'actions. *Ciconia* 37 (1-2) : 31-51.
- LPO Alsace : <http://alsace.lpo.fr/index.php/pies-grieches-grise-et-a-tete-rousse>

Producteur des données :



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
ALSACE

Coordinateur :

